



**PRÉFET  
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service des permis de conduire  
Commission médicale  
Affaire suivie par : VR  
03 21 13 47 00  
sp-lens-infopermis@pas-de-calais.gouv.fr

**Sous-Préfecture de Lens  
Bureau du Service au Public**

**COMMISSION MÉDICALE  
CHARGÉE D'APPRÉCIER L'APTITUDE À LA CONDUITE  
DES CONDUCTEURS ET DES CANDIDATS AU PERMIS DE CONDUIRE**

M. \_\_\_\_\_

né(e) le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

est invité(e) à se rendre à jeun, dans un laboratoire d'analyses médicales, muni(e) d'une pièce d'identité comportant une photographie, afin d'y effectuer un prélèvement en vue des recherches suivantes :

- CDT (Carbohyrate Déficient Transferrin) ;
- Gamma G.T. ;
- Volume globulaire moyen ;
- Triglycérides ;
- Glycémie ;
- Substances ou plantes classées comme stupéfiants : opiacé urinaire, cannabis urinaire, cocaïne urinaire, amphétamines.

Je vous demande de bien vouloir porter sur les résultats d'analyse qui seront adressés à l'intéressé la mention : « **PRÉLÈVEMENT EFFECTUÉ EN NOTRE LABORATOIRE, IDENTITÉ VÉRIFIÉE** »

**NB** : Ces examens obligatoires ne donnent lieu à aucun remboursement et ne sont pas pris en charge par l'assurance maladie.

Lens, le

Les médecins de la commission  
médicale primaire

